

PRÉFET DE LA RÉGION
ALSACE - CHAMPAGNE-ARDENNE - LORRAINE

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

N° 2016/58 du 21 janvier 2016

**portant nomination
à la commission régionale du patrimoine et des sites
de la région Alsace – Champagne-Ardenne – Lorraine
et de sa délégation permanente**

o o o o o o

Le Préfet de la Région Alsace – Champagne-Ardenne - Lorraine

o o o o o o

- VU le code du patrimoine, et notamment ses articles L.612-1 et R.612-1 à R.612-9 ;
- VU le code de l'urbanisme ;
- VU le code des relations entre le public et l'administration, et notamment le chapitre III du titre III du livre I ;
- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU le décret n° 2014-1314 du 31 octobre 2014 portant adaptation de l'organisation administrative dans le domaine du patrimoine ;
- VU le décret en date du 17 décembre 2015 nommant M. Stéphane Fratacci, Préfet de la région Alsace – Champagne-Ardenne – Lorraine, Préfet du Bas-Rhin

Sur proposition de la Directrice régionale des affaires culturelles d'Alsace – Champagne-Ardenne- Lorraine,

ARRÊTÉ

Article 1 : Sont nommés membres de la commission régionale du patrimoine et des sites de la Région Alsace – Champagne-Ardenne - Lorraine, présidée par le Préfet de Région ou son représentant, pour une durée de quatre ans à compter de la date de l'arrêté :

a) en qualité de membres de droit :

- 1) Le préfet de région ou son représentant ;
- 2) Le directeur régional des affaires culturelles ou son représentant ;
- 3) Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son représentant ;
- 4) Le conservateur régional des monuments historiques ou son représentant ;
- 5) Le conservateur régional de l'archéologie ou son représentant ;
- 6) Le chef de service chargé des opérations d'inventaire du patrimoine culturel ou son représentant.

b) En qualité de conservateur du patrimoine :

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Mme Marie GLOC , <i>Conservateur des monuments historiques</i>	M. Louis-Napoléon PANEL , <i>Conservateur des monuments historiques</i>

c) en qualité d'architecte en chef des monuments historiques

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
M. Eric PALLOT , <i>Architecte en chef des monuments historiques</i>	M. Pierre-Yves CAILLAULT , <i>Architecte en chef des monuments historiques</i>

d) en qualité de chef de service déconcentré chargé de l'architecture et du patrimoine

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
M. Gregory SCHOTT , <i>Chef de l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Haut-Rhin</i>	Mme Gaëlle PERRAUDIN , <i>Cheffe de l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine des Vosges</i>

e) en qualité d'architecte des bâtiments de France

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
M. Jean-Pascal LEMEUNIER , <i>ABF, Chef de l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de l'Aube</i>	Mme Virginie THEVENIN , <i>ABF, Cheffe de l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Marne</i>

f) en qualité de conservateur des antiquités et objets d'art

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
M. François PETRAZOLLER , <i>CAOA Vosges</i>	M. Nicolas DORHMAN , <i>CAOA Aube</i>

g) En qualité d'élus :

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Mme Elisabeth ROBERT - DEHAULT , <i>Vice-Présidente du Conseil départemental de Haute- Marne, conseillère municipale de Saint-Dizier</i>	Mme Dominique AARNINK-GEMINEL , <i>Conseillère départementale de la Meuse.</i>
M. Alde HARMAND , <i>Maire de Toul, vice-président du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle, Maire de Toul</i>	M. Alain FONTANEL , <i>1^{er} adjoint au Maire de Strasbourg</i>
M. Raphaël SCHELLENBERGER , <i>Maire de Wattwiller, Conseiller départemental du Haut-Rhin.</i>	M. Samuel HAZARD , <i>Maire de Verdun</i>
M. André FRANTZ , <i>Maire de Villé</i>	M. Roger BATAILLE , <i>Maire d'Ervy-le-Châtel</i>
M. Dominique BOISSEAU , <i>adjoint au Maire de Troyes</i>	M. William SCHUMAN , <i>Conseiller municipal délégué de la ville de Metz</i>
M. Jacques GRASSER , <i>adjoint au Maire d'Épinal</i>	Mme Catherine COUTANT , <i>Conseillère municipale déléguée au patrimoine, ville de Reims</i>

Mme Françoise HERVE , <i>adjointe au Maire de Nancy</i>	M. Pascal MANGIN , <i>Conseiller régional, Conseiller municipal de Strasbourg, Conseiller de l'Eurométropole de Strasbourg</i>
M. Philippe NACHBAR , <i>Conseiller régional, sénateur de Meurthe et Moselle</i>	M. Didier HERBILLON , <i>Maire de Sedan</i>

h) En qualité de personnalités qualifiées :

TITULAIRES
M. Denis GRANDJEAN , <i>Président de l'association archives modernes d'architectes lorrains (AMAL)</i>
Mme Anne-Marie CHATELET , <i>Enseignante à l'Ecole nationale supérieure d'Architecture de Strasbourg</i>
M. Jean-Jacques RIZZOTTI , <i>Architecte, professeur à l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Strasbourg`</i>
M. Jean-Marie GROSJEAN , <i>Directeur du CAUE des Vosges</i>
M. Patrick PLANCHON , <i>Architecte libéral</i>
Mme Anne ADRIAN , <i>Conservatrice du patrimoine en chef, musée de la Cour d'Or à Metz</i>
M. Pierre SESMAT , <i>Professeur émérite de l'Université de Lorraine</i>
Mme DOREL-FERRE , <i>Présidente du Comité d'information et de liaison pour l'archéologie, l'étude et la mise en valeur du patrimoine industriel</i>

e) En qualité de représentants d'associations ou de fondations :

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
M. Hubert ARNOULD , <i>représentant pour le département des Ardennes de l'association Vieille Maison Française</i>	M. Jacques BOULAY , <i>SPEEF</i>
M. Thierry FLOBERT , <i>représentant pour le département de la Marne de la Ligue urbaine et rurale</i>	M. Nicolas LEFORT , <i>société d'histoire et d'archéologie d'Alsace.</i>
M. Jean DE LAMBERTYE , <i>président de l'association la Demeure historique</i>	M. Fabrice PROVIN , <i>représentant pour le département de la Marne de l'association la Demeure Historique</i>
M. Guy BRONNER , <i>Président de la société pour la conservation des monuments historiques</i>	M. Laurent JALABERT , <i>Président du comité d'histoire régionale de Lorraine, Maître de conférences à l'Université de Lorraine</i>
M. Michel VICQ , <i>Fondation du Patrimoine, délégué départemental de Meurthe-et-Moselle</i>	M. François PIERRE , <i>Président de la société d'étude et de sauvegarde des anciennes mines</i>

Article 2 : Sont nommés membres de la **délégation permanente de la commission régionale du patrimoine et des sites de la Région Alsace – Champagne-Ardenne - Lorraine, présidée par la Directrice régionale des affaires culturelles ou son représentant**, pour une durée de quatre ans à compter de la date de l'arrêté :

a) Six membres de droit :

- 1) Le directeur régional des affaires culturelles ou son représentant ;
- 2) Le conservateur régional des monuments historiques ou son représentant ;
- 3) Le conservateur régional de l'archéologie ou son représentant ;
- 4) Le conservateur du patrimoine relevant de la spécialité des monuments historiques ou son représentant ;
- 5) Un chef de service déconcentré chargé de l'architecture et du patrimoine ou son représentant ;
- 6) Un architecte des Bâtiments de France affecté dans la région ou son représentant.

TITULAIRE	SUPPLEANT
M. Denis GRANDJEAN , <i>Président de l'association archives modernes d'architectes lorrains</i>	X
M. Jacques GRASSER , <i>adjoint au Maire d'Épinal</i>	Mme Catherine COUTANT , <i>Conseillère municipale déléguée au patrimoine, ville de Reims</i>
Mme Élisabeth ROBERT – DEHAULT <i>Vice-Présidente du Conseil départemental de Haute- Marne, Conseillère municipale de Saint-Dizier</i>	M. Pascal MANGIN , <i>Conseiller régional, Conseiller municipal de Strasbourg, Conseiller de l'Eurométropole de Strasbourg</i>
Mme Anne-Marie CHATELET , <i>Enseignante à l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Strasbourg`</i>	X

Article 3 : Le Secrétaire Général pour les affaires régionales et européennes et la Directrice régionale des affaires culturelles d'Alsace – Champagne-Ardenne - Lorraine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Strasbourg, le 21 janvier 2016

Le Préfet de la région Alsace – Champagne-Ardenne – Lorraine
Préfet du Bas-Rhin
signé

Stéphane Fratacci